

Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale

Procès-Verbal de la séance du conseil communautaire du 04 JUIN 2019 – 18h00

Salle Communale - CONDORCET

Ordre du jour :

- 81-2019 Approbation du procès-verbal de la séance du 30 avril 2019
- 82-2019 Budget général : Décision modificative n°2
- 83-2019 Budget annexe ZA : Décision modificative n°1
- 84-2019 Attribution de subventions au secteur associatif
- 85-2019 Déploiement de la SIL : Attribution du marché public n°2019-CPM-ECO-F01
- 86-2019 Restructuration de la crèche "Côté Soleil" à Mirabel aux Baronnies : Attribution du marché public n°2019-CPM-BAT-01
- 87-2019 Travaux de voirie : Attribution du marché public n°2019-CPM-VOI-T01
- 88-2019 Restructuration du bâtiment de la recyclerie / D3E, du bâtiment "partenaires extérieurs" et réaménagement de la déchèterie intercommunale à Nyons : Attribution du marché public n°2019-CPM-RECY-T01
- 89-2019 Restructuration du bâtiment de la recyclerie / D3E, du bâtiment "partenaires extérieurs" et réaménagement de la déchèterie intercommunale à Nyons - Lots Menuiseries bois : Attribution du marché public n°2019-CPM-RECY-T03
- 90-2019 Restructuration du bâtiment de la recyclerie / D3E, du bâtiment "partenaires extérieurs" et réaménagement de la déchèterie intercommunale à Nyons - Lots Plomberie Sanitaire : Attribution du marché public n°2019-CPM-RECY-T04
- 91-2019 Avenant à la Convention CCBDP – PNR des Baronnies Provençales - CCSB
- 92-2019 Avenant à la Convention de partenariat avec l'ADIL pour l'année 2019
- 93-2019 Projet de déviation de l'itinéraire au fil de l'Eygues sur une digue existante, sur la commune de Nyons (300m) / Renouvellement de la signalétique
- 94-2019 Déchèterie communautaire : plan de financement rectificatif
- 95-2019 Avenant au Contrat Ambition Région
- 96-2019 Dossiers d'aides directes aux entreprises du commerce et de l'artisanat dans le cadre de l'OCMR FISAC
- 97-2019 Approbation des tarifs pour l'ALSH « Les Guards »
- 98-2019 Approbation des tarifs pour l'ALSH « Planètes Jeunes »

Etaient présents :

Délégués titulaires

L. AICARDI - A. BALANDREAU – M. BALDUCHI – C. BARTHEYE- S. BERNARD- M. BOMPARD
M. BONNEVIE- JM BOUVIER – C CHAMBON – D CHARRASSE – V CHAUVET – B CLEMENT
G COMBEL – P COMBES – C CORNILLAC – G COUPON – T DAYRE – S DECONINCK – JC
DEYDIER – A DONZE – J FERNADES – D GILLET – D GIREN – M GREGOIRE – JL GREGOIRE
M GUILLION – E HAUWUY – A IVARNES – D JOUVE – JM LAGET – P LANTHEAUME – MC
LAURENT – N MACIPE – JJ MONPEYSSSEN – J MOULLET – A NICOLAS – B OLIVIER – JM
PELACUER – M QUARLIN – A REYNAUD – A RICARD – E RICHARD – Y RINCK – P RIVET – P
ROCHAS – J RODARI – D ROUSSELLE – C SOMAGLINO – O TACUSSEL – W TERRIBLE – C
THIRIOT – C THOMAS.

Délégués suppléants avec voix délibérative

M BODY – MT CHAUVET

Délégués ayant donné pouvoir :

MP MONIER a donné pouvoir à C SOMAGLION – C NESTEROVTICH a donné pouvoir à JM LAGET – A FEUILLAS a donné pouvoir à O TACUSSEL – JJ AYAMRD a donné pouvoir à P COMBES - G PEZ a donné pouvoir à M GREGOIRE – C RUYSSCHAERT a donné pouvoir à T DAYRE – J HAÏM a donné pouvoir à S BERNARD – R VIARSAC a donné pouvoir à P LANTHEAUME – J GARCIA a donné pouvoir à C CHAMBON – A JOURDAN a donné pouvoir à MC LAURENT – C BRUN-CASTELLY a donné pouvoir à N MACIPE – L DONZET a donné pouvoir à C CORNILLAC – A MATHIEU a donné pouvoir à A NICOLAS – A AMOUEDEDIEU a donné pouvoir à J FERNANDES.

Etait excusé :

G ROMEO

Monsieur le Président accueille les membres du conseil communautaire, les remercie de leurs présences

Administration Générale- Finances Ressources Humaines- Marchés Publics- Communication

Rapporteure : Nadia MACIPE

Administration Générale

81-2019 Approbation du procès-verbal de la séance du 30 Avril 2019

Ordre du jour :

- 70-2019 Approbation du procès-verbal de la séance du 9 avril 2019 **Unanimité**
- 71-2019 Convention d'utilisation du Gymnase de Buis-les-Baronnies par le Collège de Buis-les-Baronnies **Unanimité**
- 72-2019 BUDGET GENERAL : Décision modificative n°1 **Unanimité**
- 73-2019 BUDGET OM : Pertes sur créances irrécouvrables **Unanimité**
- 74-2019 Projet d'aménagement d'un bâtiment technique pour l'exercice de la mission d'archivage **Unanimité**
- 75-2019 Dispositif départemental d'aides à la pierre et de la programmation de Drôme Aménagement Habitat : convention tripartite entre le Département de la Drôme, la commune de Montbrun-les-Bains et la CCBDP **Unanimité**
- 76-2019 Convention d'entretien et de balisage des itinéraires de randonnées pédestre, VTT et équestre **Unanimité**
- 77-2019 Reversement de la subvention départementale aux associations partenaires **Unanimité**
- 78-2019 Projet de création d'itinéraires cyclables et pédestres de type « voies douces » **Unanimité**
- 79-2019 Approbation du projet de nouveaux statuts du SMOP en vue de l'exercice de la compétence GEMAPI et des missions dites hors GEMAPI **Unanimité**
- 80-2019 Désignation d'un représentant de la CCBDP au sein de la commission locale de l'eau dans le cadre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du bassin versant du Lez **Unanimité**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 30 Avril 2019

Décision adoptée à l'unanimité

Finances

82-2019 Budget général : Décision modificative n°2

VU l'article L. 1612-11 du CGCT,
VU le budget primitif voté le 9 avril 2019,
Considérant l'évolution des dépenses,

Il convient à ce jour, d'apporter les ajustements budgétaires suivants :

Versement d'une subvention d'équilibre au budget annexe ZA par le budget général

Dans le cadre du financement des travaux d'aménagement de la zone d'activité du plan d'Oriol à SEDERON, le Président propose de verser une subvention d'équilibre au budget annexe ZA. A ce titre, il rappelle la nature et le montant de travaux :

- Fourniture et pose d'une borne à incendie : 3 307.25 € HT
- Demande de raccordement électrique pour l'éclairage public : 1 029.60 € HT
- Etude sur le dysfonctionnement de l'assainissement : 1 150.00 € HT

Soit un total de dépenses de 5 486.85 € HT

Pour permettre ce versement, il y a donc lieu d'augmenter les crédits de l'article 657363 de 5 487.00 € de la manière suivante :

Section investissement :

D-Opération 111 « Signalétique » article 2314 fonction 90 : - 5 487.00 € (*Pour information, les crédits de cette opération ne seront pas intégralement dépensés en 2019*)

R-Article 021 fonction 01 : - 5 487.00 €

Section fonctionnement :

D-Article 023 fonction 01 : - 5 487.00 €

D-Article 657363 fonction 90 : + 5 487.00 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré

DECIDE de verser une subvention d'équilibre de 5 487.00 € au budget annexe ZA

APPROUVE la décision modificative suivante à intervenir sur le budget général :

Section d'investissement :

D-Opération 111 article 2314 fonction 90 : - 5 487.00 €

R-Chapitre 021 fonction 01 : - 5 487.00 €

Section de fonctionnement :

D-Chapitre 023 fonction 01 : - 5 487.00 €

D-Article 657363 fonction 90 : +5 487.00 €

Décision adoptée à l'unanimité

Finances

83-2019 BUDGET ANNEXE ZA : Décision modificative n°1

VU l'article L. 1612-11 du CGCT,
VU le budget primitif voté le 9 avril 2019,
Considérant l'évolution des dépenses,

Il convient à ce jour, d'apporter les ajustements budgétaires suivants :

1-Travaux d'aménagement de la zone d'activités du Plan d'Oriol à SEDERON

Pour mandater les travaux de la zone d'activités du Plan d'Oriol à SEDERON, le Président propose d'ouvrir les crédits selon les modalités suivantes :

Section investissement :

D-Article 2315 : + 5 487.00 €
R-Article 021 : + 5 487.00 €

Section fonctionnement :

D-Article 023 : + 5 487.00 €
R-Article 74751 : + 5 487.00 €

2-Solde des centimes de TVA au 31.12.2018

Le Président informe que Mme SEVE, la trésorière de la Communauté de communes, demande la régularisation des centimes de TVA de 2018 et d'établir ainsi un mandat à l'article 658 pour 0.92 €. En effet, étant donné que les déclarations de TVA sont établies sans les centimes, la collectivité est amenée, chaque année, à régulariser le solde de ces centimes par une écriture comptable. Le Président propose donc d'augmenter les crédits de 5.00 € à l'article 658 et de diminuer d'autant à l'article 6015.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré

APPROUVE la décision modificative suivante à intervenir sur le budget annexe ZA :

Section fonctionnement :

D-Article 023 : + 5 487.00 €
D-Article 6015 : - 5.00 €
D-Article 658 : + 5.00 €
R-Article 74751 : + 5 487.00 €

Section investissement :

D-Article 2315 : + 5 487.00 €
R-Article 021 : + 5 487.00 €

Décision adoptée à l'unanimité

Finances

84-2019 Attribution de subventions au secteur associatif

1) Amicales des Sapeurs-Pompiers du territoire des Baronnies Provençales

Considérant les Centres de Secours comme un service de proximité indispensable sur le territoire rural des Baronnies Provençales, la Communauté de communes soutient les Sapeurs-Pompiers du territoire en accordant une subvention de 100 € aux Amicales des Sapeurs-Pompiers.

Pour percevoir cette aide, une demande de subvention a été faite auprès de la CCBDP par les amicales suivantes :

Amicale des Sapeurs Pompiers de Rémuzat	Daniel	VIGNES	CIS REMUZAT	26510	REMUZAT	100 €
Amicale des Sapeurs Pompiers de Mirabel	Thomas	QUINTRE	Quartier Le Clos	26110	Mirabel-aux-Baronnies	100 €
Amicale des Sapeurs Pompiers de Saint Maurice	Yoann	SERRET	Quartier Le Jas	26110	Saint-Maurice-sur-Eygues	100 €

2) Associations culturelles

Considérant que la CCBDP a reporté en l'état, au budget 2019, les montants alloués aux associations par les quatre Communautés de communes de fusion, cette démarche s'intègre dans la volonté du maintien des actions existantes sur les territoires.

Considérant que les associations nommées ci-dessous ont fait acte par courrier d'une demande de subvention pour l'exercice de leurs objets.

La Vice-Présidente décrit à l'assemblée la nature des associations, le montant sollicité et l'objet de la demande de subvention :

• **Territoire des Hautes Baronnies**

Association	Commune	Objet de la demande	subvention 2019
Phocea production (Montée du col Saint jean)	Eygalayes	Organisation de la montée historique du col Saint jean (voitures anciennes)	1 000.00 €
Office de tourisme des Baronnies (Bureau de Montbrun)	Montbrun les Bains	Bien-être au naturel à Montbrun : organisation de l'édition 2019	2 000.00 €
Association d'animation du Pays de séderon	séderon	organisation de la manifestation « nature en Baronnies" 2019	1 200.00 €
Association les voisins en faits (Montauban/Ouvèze)	Montauban sur Ouvèze	programme d'animations (organisation de 4 manifestations)	500.00 €
Comité culturel et festif de Reilhanette	Reilhanette	programme d'animations (fête votive)	700.00 €
association les amis de l'Eglise de Reilhanette	Reilhanette	organisation d'un concert de musique classique le 04 août 2019	500.00 €
Comité des fêtes de Séderon	Séderon	programme d'animations 2019	1 000.00 €
Fédération Toulourenc culture commune	Vallée du Toulourenc dont Montbrun et Reilhanette	programme d'animations (portes ouvertes des ateliers d'artistes)	400.00 €
Eygalayes en fêtes	Eygalayes	programme d'animations 2019 (concert et théâtre fin juillet et fête votive en août)	400.00 €
Comité des fêtes de Vers sur méouge	Vers sur méouge	programme d'animations (concert du 20 août)	400.00 €
Les amis de Barret de lioure	Barret de lioure	programme d'animations dont fête de la St Laurent	400.00 €
Association l'Arsène	Reilhanette	Programmation Musiques Actuelles « Renc'Art »	500.00 €
Total			9 000.00 €

-
- **Territoire du Pays de Buis les Baronnies**

Association	Commune	Objet de la demande	subvention 2019
Association les lointaines	Buis-les-Baronnies	7 ème édition Festival de Musiques du Monde Les Lointaines du 23 au 25 mai 2019	500.00 €
Association Sérénade en Baronnies	Buis-les-Baronnies	festival d'été et interventions au collège	2 100.00 €
Association Théâtre école de la lance	Buis-les-Baronnies	programmation stages et spectacles 2019	3 300.00 €
Association l'olive et l'huile en fête	Buis-les-Baronnies	alicoque 2019	1 000.00 €
Association Note en bulle	Buis-les-Baronnies	programme d'animations 2019	500.00 €
		Total	7 400.00 €

- **Territoire du Pays de Rémuzat**

Association	Commune	Objet de la demande	subvention 2019
Association Aventic	Sahune, Rémuzat, Verclause	subvention de fonctionnement 2019	10 000.00 €
		Total	10 000.00 €

3) Association Bougeons Avec les Jeunes

Considérant la demande de subvention de l'association *Bougeons Avec les Jeunes* pour le projet *BAJ FUTSAL CUP* du 28 avril 2019 à Buis-Les-Baronnies : organisation d'un tournoi de Futsal par les jeunes du territoire. La demande de subvention sur cette manifestation est de 150 €.

Considérant que les jeunes porteurs de ce projet sont accompagnés dans leurs démarches par les agents du Service d'Accompagnement Socio-éducatif de la CCBDP,

L'assemblée que l'association *Bougeons Avec les Jeunes* existe depuis plus de 20 ans sur le territoire du Pays de Buis et que ce sont les jeunes eux-mêmes qui sont porteurs des projets. Les Services jeunesse intercommunaux et municipaux ont toujours soutenu ces initiatives qui mobilisent de nombreux jeunes du territoire de 13 à 30 ans.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

DECIDE l'attribution d'une subvention totale de 26 850 € à répartir conformément aux tableaux ci-dessus ;

AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération ;

Décision adoptée à l'unanimité

Marchés Publics**85-2019 Déploiement de la SIL : attribution du marché public n°2019-CPM-ECO-F01**

Un marché de fourniture, pose, entretien et maintenance de la signalisation touristique de la Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale a été lancé sous forme d'une procédure adaptée soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la Commande Publique.

La procédure est lancée selon la technique de l'accord-cadre à bons de commande mono-attributaire avec minimum et maximum et passé en application des articles L2125-1 1°, R.2162-1 à R. 2162-6, R.2162-13 et R.2162-14 du Code de la Commande Publique.

Cette consultation a été lancée le 15 avril 2019 pour une remise des offres fixée au 13 mai 2019 à 12h00. La publicité a été réalisée sur le profil acheteur de la Ccbdp ainsi que sur le support presse du Dauphiné Libéré édition 07-26.

L'accord-cadre à bons de commande est conclu pour une durée de 12 mois à compter de sa notification avec la possibilité d'une reconduction d'une fois 2 ans. Les modalités de reconduction sont précisées à l'article 3.3 du Cahier des Clauses Administratives Particulières.

Le montant total des prestations pour la durée de l'accord-cadre est défini comme suit :

<i>Période</i>	<i>Minimum HT</i>	<i>Maximum HT</i>
1	1 000 €	100 000 €
2	1 000 €	100 000 €
Total HT	2 000 €	200 000 €

Suite à la mise en concurrence :

- 49 retraits du dossier avec intention de soumissionner,
- 1 offre électronique reçue.

Les membres de la Commission Projet Marchés se sont réunis le 23 mai 2019 à 11H15 afin de procéder au classement des offres sur la base du rapport d'analyse présenté par M. Jérôme MOULIN, Maître d'œuvre.

Il est proposé d'autoriser le Président à signer et notifier les marchés à l'entreprise suivante et d'accepter et agréer les conditions de paiement du sous-traitant déclaré :

	<i>Nom de l'entreprise</i>	<i>Montant HT des offres issus du DQE non contractuel</i>
Fourniture et pose	LACROIX CITY SAS (titulaire)	144 711.63 €
Maintenance et entretien	MIDITRACAGE SAS (Sous-traitant)	16 800.00 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

APPROUVE le classement des offres proposé par la Commission Projet Marchés ;

ATTRIBUE le marché à l'offre classée en première position

AUTORISE le Président à notifier le marché à l'attributaire et à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Décision adoptée à l'unanimité

Marchés Publics**86-2019 Restructuration de la crèche "Côté Soleil" à Mirabel aux Baronniees :
Attribution du marché public n°2019-CPM-BAT-01**

Un marché de travaux pour la restructuration de la crèche "Côté Soleil" à Mirabel aux Baronniees a été lancé par la Ccbdp sous forme d'une procédure adaptée soumise aux dispositions de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Cette consultation a été lancée le 28 février 2019 pour une remise des offres fixée au 26 mars 2019 à 12h00. La publicité a été réalisée sur le profil acheteur de la Ccbdp ainsi que sur le support presse du Dauphiné Libéré édition 07-26.

Le délai d'exécution fixé pour la réalisation des travaux est de 4 mois 1/2 à compter de la notification du marché.

La consultation comprenait 10 lots :

<i>N° lot</i>	<i>Intitulé des lots</i>
1	Gros-œuvre
4ter	Serrurerie
5	Cloisons – Doublages – Plâtrerie
5 bis	Faux-Plafonds
6	Menuiseries extérieures
7	Menuiseries intérieures – quincailleries
7bis	Revêtements de sols souples
8	Plomberie – Sanitaire – CVC
9	Électricité – Courants faibles
10	Peinture – revêtements muraux

Suite à la mise en concurrence :

- 49 retraits du dossier avec intention de soumissionner,
- 15 offres électroniques reçues.

Les membres de la Commission Projet Marchés se sont réunis le 23 mai 2019 à 9h00 afin de procéder au classement des offres sur la base du rapport d'analyse présenté par M. Jean-Luc CERUTTI, Architecte et Maître d'œuvre.

Il est proposé d'autoriser le Président à signer et notifier les marchés aux entreprises suivantes :

N° lot	Intitulé des lots	Nom de l'entreprise	Montant HT
1	Gros-œuvre	SARL CONSTRUIRE EN PROVENCE	18 901.10 €
5	Cloisons – Doublages – Plâtrerie	SAS DUFOUR	4 853.80 €
5 bis	Faux-Plafonds	SAS DUFOUR	4 082.50 €
6	Menuiseries extérieures	MENUISERIE SARIAN	12 073.00 €
7	Menuiseries intérieures – quincailleries	MENUISERIE SARIAN	9 128.00 €
7bis	Revêtements de sols souples	SAS PALMEIRA	14 410.50 €
8	Plomberie – Sanitaire – CVC	SARL ANAYA-CRUEIZE	39 192.50 €
9	Électricité – Courants faibles	SARL CONTACT ELECTRICITE	17 665.36 €
10	Peinture – revêtements muraux	SARL BRES PEINTURE	6 404.30 €
TOTAL HT			126 711.06 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

ATTRIBUE les lots aux candidats classés en première position conformément au classement proposé par la Commission Projet Marchés ;

AUTORISE le Président à notifier le marché aux attributaires et à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Décision adoptée à l'unanimité

Marchés Publics**87-2019 Travaux de voirie : Attribution du marché public n°2019-CPM-VOI-T01**

Un marché de travaux de voirie sur tout espace public et travaux connexes programme - 2019-2020 a été lancé par la Ccbdp sous forme d'une procédure adaptée soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la Commande Publique.

La procédure est lancée selon la technique de l'accord-cadre à bons de commande mono-attributaire avec minimum et maximum et passé en application des articles L2125-1 1°, R.2162-1 à R. 2162-6, R.2162-13 et R.2162-14 du Code de la Commande Publique.

Cette consultation a été lancée le 15 avril 2019 pour une remise des offres fixée au 13 mai 2019 à 12h00. La publicité a été réalisée sur le profil acheteur de la Ccbdp ainsi que sur le support presse du Dauphiné Libéré édition 07-26.

L'accord-cadre à bons de commande est conclu pour une durée de 12 mois à compter de sa notification avec la possibilité d'une reconduction d'une fois 1 an. Les modalités de reconduction sont précisées à l'article 4-1 du Cahier des Clauses Administratives Particulières.

La consultation était composée de deux lots :

N° lot	Intitulé des lots	Minimum HT	Maximum HT
1-A	EYGUES – Travaux préparatoires et génie civil	125 000 €	500 000 €
5-A	MEOUGE-TOULOURENC - Travaux préparatoires et génie civil	40 000 €	160 000 €

Suite à la mise en concurrence :

- 11 retraits du dossier avec intention de soumissionner,
- 3 offres électroniques reçues (1 offre pour le lot 1-A et 2 offres pour le lot 5-A).

Les membres de la Commission Projet Marchés se sont réunis le 23 mai 2019 à 10h30 afin de procéder au classement des offres sur la base du rapport d'analyse présenté par M. Roland RICHAUD de Sud Assistance Voirie, Maître d'œuvre.

Il est proposé d'autoriser le Président à signer et notifier les marchés aux entreprises suivantes :

N° lot	Intitulé des lots	Nom de l'entreprise	Montant HT des offres issus du DQE non contractuel
1-A	EYGUES Travaux préparatoires et génie civil	Groupement G.I.E. Drôme Provençale (SARL CLIER TP mandataire) - SARL AUBERY TP	501 538.00 €

Le lot 5-A – MEOUGE-TOULOURENC Travaux préparatoires et génie civil est déclaré sans suite pour motif d'intérêt général. Les offres reçues sont supérieures au budget prévu.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

ATTRIBUE les lots aux candidats classés en première position conformément au classement proposé par la Commission Projet Marchés ;

AUTORISE le Président à notifier le marché aux attributaires et à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Décision adoptée à l'unanimité

Marchés Publics**88-2019 Restructuration du bâtiment de la recyclerie / D3E, du bâtiment "partenaires extérieurs" et réaménagement de la déchèterie intercommunale à Nyons :
Attribution du marché public n°2019-CPM-RECY-T01**

Un marché de travaux pour la restructuration du bâtiment "partenaires extérieurs", du bâtiment de la recyclerie / D3E et réaménagement de la déchèterie intercommunale à Nyons a été lancé par la Ccbdp sous forme d'une procédure adaptée soumise aux dispositions de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Cette consultation a été lancée le 8 mars 2019 pour une remise des offres fixée au 8 avril 2019 à 12h00. La publicité a été réalisée sur le profil acheteur de la Ccbdp ainsi que sur le support presse du Dauphiné Libéré édition 07-26.

Le délai d'exécution fixé pour la réalisation des travaux est de :

- Recyclerie / D3E : 8 semaines à compter de la notification du marché,
- Bâtiment des Partenaires Extérieurs : 15 semaines à compter de la notification du marché,
- Déchèterie : 12 semaines à compter de la notification du marché.

La consultation était structurée de la façon suivante :

- Recyclerie / D3E :

N° lot	Intitulé des lots
1	Menuiseries extérieures
2	Menuiseries bois
3	Cloisons – Doublages – Peinture
4	Revêtement de sols
5	Plomberie Sanitaire
6	CVC - électricité

- Bâtiment des Partenaires Extérieurs :

N° lot	Intitulé des lots
1	Gros-œuvre
2	Menuiseries extérieures
3	Menuiseries bois
4	Cloisons – Doublages – Peinture
5	Revêtement de sols
6	Plomberie Sanitaire
7	CVC - électricité

- Déchèterie

N° lot	Intitulé des lots
1	VRD

Suite à la mise en concurrence :

- 26 retraits du dossier avec intention de soumissionner,
- 13 offres électroniques reçues et 2 plis hors délais.

Les membres de la Commission Projet Marchés se sont réunis le 23 mai 2019 à 9h45 afin de procéder au classement des offres sur la base du rapport d'analyse présenté par M. Henri LONG, Architecte et Maître d'œuvre sur les bâtiments de la recyclerie / D3E et des Partenaires Extérieurs et M. Daniel PEYRE, Maître d'œuvre sur l'aménagement de la déchèterie.

Il est proposé d'autoriser le Président à signer et notifier les marchés aux entreprises suivantes :

▪ **Recyclerie / D3E :**

N° lot	Intitulé des lots	Nom de l'entreprise	Montant HT
1	Menuiseries extérieures	Lot sans suite*	-
2	Menuiseries bois	Lot sans suite*	-
3	Cloisons – Doublages – Peinture	DUFOUR SAS	23 017.50 €
4	Revêtement de sols	PALMEIRA SAS	4 073.00 €
5	Plomberie Sanitaire	Lot sans suite*	-
6	CVC - électricité	SARL CONTACT ELECTRICITE	19 911.42 €
TOTAL HT			47 001.92 €

▪ **Bâtiment des Partenaires Extérieurs :**

N° lot	Intitulé des lots	Nom de l'entreprise	Montant HT
1	Gros-œuvre	SAS RODARI	7 142.50 €
2	Menuiseries extérieures	Lot sans suite*	-
3	Menuiseries bois	Lot sans suite*	-
4	Cloisons – Doublages – Peinture	DUFOUR SAS	33 258 €
5	Revêtement de sols	PALMEIRA SAS	15 479.00 €
6	Plomberie Sanitaire	Lot sans suite*	-
7	CVC - électricité	SARL CONTACT ELECTRICITE	41 890.47 €
TOTAL HT			97 769.97 €

*Lots déclarés sans suite car absence d'offre remise avant la date et l'heure limite de réception des offres.

▪ **Déchèterie**

N° lot	Intitulé des lots	Nom de l'entreprise	Montant HT
1	VRD	Groupement FERRAND TP (mandataire) / CLIER TP / VIAL et Fils	130 943.34 €
TOTAL HT			130 943.34 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

ATTRIBUE les lots aux candidats classés en première position conformément au classement proposé par la Commission Projet Marchés ;

AUTORISE le Président à notifier le marché aux attributaires et à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Décision adoptée à l'unanimité

Marchés Publics**89-2019 Restructuration du bâtiment de la recyclerie / D3E, du bâtiment "partenaires extérieurs" et réaménagement de la déchèterie intercommunale à Nyons - Lots Menuiseries bois :****Attribution du marché public n°2019-CPM-RECY-T03**

Suite au lancement de la procédure de passation du marché de travaux pour la restructuration du bâtiment "partenaires extérieurs", du bâtiment de la recyclerie / D3E et réaménagement de la déchèterie intercommunale à Nyons lancé par la Ccbdp le 8 mars 2019, les lots menuiseries bois pour la recyclerie et le bâtiment des partenaires extérieurs ont été déclarés sans suite pour absence de remise d'offres.

En s'appuyant sur le Code de la Commande Publique (C.C.P.) (articles L2122-1, R2122-2, R2132-7 notamment) entré en vigueur au 1^{er} avril 2019, la Ccbdp a relancé une mise en concurrence auprès de trois entreprises afin de pouvoir honorer l'ensemble des travaux.

Le Dossier de Consultation des Entreprises (D.C.E.), respectant les conditions initiales du marché, a été envoyé à :

1. SARL SAME (Nyons),
2. SAS MENUISERIES SARIAN (Châteauneuf du Rhône),
3. ALU VAISON (Vaison la Romaine).

La consultation était structurée de la façon suivante :

- Recyclerie / D3E :

<i>N° lot</i>	<i>Intitulé des lots</i>
2	Menuiseries bois

- Bâtiment des Partenaires Extérieurs :

<i>N° lot</i>	<i>Intitulé des lots</i>
3	Menuiseries bois

Suite à la mise en concurrence :

- 1 offre remise par la SARL SAME pour chacun des lots.

Les membres de la Commission Projet Marchés se sont réunis le 23 mai 2019 à 9h45 afin de procéder au classement des offres sur la base du rapport d'analyse présenté par M. Henri LONG, Architecte et Maître d'œuvre sur les bâtiments de la recyclerie / D3E et des Partenaires Extérieurs.

Il est proposé d'autoriser le Président à signer et notifier les marchés aux entreprises suivantes :

- **Recyclerie / D3E :**

<i>N° lot</i>	<i>Intitulé des lots</i>	<i>Nom de l'entreprise</i>	<i>Montant HT</i>
2	Menuiseries bois	SARL SAME	1 936.00 €
TOTAL HT			1 936.00 €

▪ **Bâtiment des Partenaires Extérieurs :**

N° lot	Intitulé des lots	Nom de l'entreprise	Montant HT
3	Menuiseries bois	SARL SAME	11 458.00 €
TOTAL HT			11 458.00 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

ATTRIBUE les lots aux candidats classés en première position conformément au classement proposé par la Commission Projet Marchés ;

AUTORISE le Président à notifier le marché aux attributaires et à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Décision adoptée à l'unanimité

Marchés Publics

90-2019 Restructuration du bâtiment de la recyclerie / D3E, du bâtiment "partenaires extérieurs" et réaménagement de la déchèterie intercommunale à Nyons - Lots Plomberie Sanitaire :

Attribution du marché public n°2019-CPM-RECY-T04

Suite au lancement de la procédure de passation du marché de travaux pour la restructuration du bâtiment "partenaires extérieurs", du bâtiment de la recyclerie / D3E et réaménagement de la déchèterie intercommunale à Nyons lancé par la Ccbdp le 8 mars 2019, les lots Plomberie-Sanitaire pour la recyclerie et le bâtiment des partenaires extérieurs ont été déclarés sans suite pour absence de remise d'offres.

En s'appuyant sur le Code de la Commande Publique (C.C.P.) (articles L2122-1, R2122-2, R2132-7 notamment) entré en vigueur au 1^{er} avril 2019, la Ccbdp a relancé une mise en concurrence auprès de trois entreprises afin de pouvoir honorer l'ensemble des travaux.

Le Dossier de Consultation des Entreprises (D.C.E.), respectant les conditions initiales du marché, a été envoyé à :

4. M. LUISETTI Pierrick (Nyons),
5. SAS LARGIER TECHNOLOGIE (Vinsobres),
6. SARL ANAYA-CRUEIZE (Malaucène).

La consultation était structurée de la façon suivante :

- Recyclerie / D3E :

N° lot	Intitulé des lots
5	Plomberie Sanitaire

- Bâtiment des Partenaires Extérieurs :

N° lot	Intitulé des lots
6	Plomberie Sanitaire

Suite à la mise en concurrence :

- 3 offres réceptionnées pour chacun des lots.

Les membres de la Commission Projet Marchés se sont réunis le 23 mai 2019 à 9h45 afin de procéder au classement des offres sur la base du rapport d'analyse présenté par M. Henri LONG, Architecte et Maître d'œuvre sur les bâtiments de la recyclerie / D3E et des Partenaires Extérieurs.

Il est proposé d'autoriser le Président à signer et notifier les marchés aux entreprises suivantes :

- **Recyclerie / D3E :**

N° lot	Intitulé des lots	Nom de l'entreprise	Montant HT
5	Plomberie Sanitaire	Entreprise LUISETTI Pierrick	2 880.00 €

TOTAL HT	2 880.00 €
-----------------	-------------------

▪ **Bâtiment des Partenaires Extérieurs :**

<i>N° lot</i>	<i>Intitulé des lots</i>	<i>Nom de l'entreprise</i>	<i>Montant HT</i>
6	Plomberie Sanitaire	Entreprise LUISETTI Pierrick	2 580.00 €
TOTAL HT			2 580.00 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

ATTRIBUE les lots aux candidats classés en première position conformément au classement proposé par la Commission Projet Marchés ;

AUTORISE le Président à notifier le marché aux attributaires et à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Décision adoptée à l'unanimité

SCOT – ADS – PLUI – PCAET

Rapporteuse : Christelle RUYSSCHAERT

PCAET

91-2019 Avenant à la Convention CCBDP – PNR des Baronnies Provençales - CCSB

VU la délibération n°29-2018 du 27 mars 2018 approuvant la convention de partenariat entre la CCBDP, le PNR des Baronnies Provençales et la CCSB pour une étude conjointe sur les potentiels de valorisation des énergies renouvelables

Considérant que le rendu final de l'étude a pris du retard et que l'ADEME a accordé un délai supplémentaire,

Christelle RUYSSCHAERT rappelle que la CCBDP, dans le cadre de son obligation d'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial, a fait le choix de mener une étude conjointe avec le PNR-BP et la CCSB sur le potentiel de développement des énergies renouvelables. Le reste à charge pour la CCBDP est de 4 270 € ; un premier versement de 2 135 € a été effectué en 2018 (soit 50%).

Elle informe que le bureau d'études AERE, missionné pour ce travail, a rencontré des difficultés liées au retard de mise en route de l'outil de prospective énergétique PROSPER dans les départements des Hautes-Alpes et des Alpes de Haute Provence.

L'ADEME, qui finance 70 % du montant de cette étude nous accorde un délai de réalisation supplémentaire.

Cependant, la convention tripartite entre la CCBDP, le PNR et la CC Sisteronais Buëch stipule que les communautés de communes verseront le solde de leur reste à charge au PNR au plus tard le 19 avril 2019.

Il convient donc de procéder à un avenant à cette convention afin de reporter le délai de versement du solde au 19 octobre 2019 au plus tard.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'objet de l'avenant à la convention tripartite CCBDP – PNR-BP – CCSB pour l'étude sur les énergies renouvelables,

VALIDE l'avenant la convention tripartite CCBDP – PNR-BP – CCSB pour l'étude sur les énergies renouvelables qui acte le report du versement du solde au 19 octobre au plus tard,

AUTORISE le Président à signer cet avenant.

Décision adoptée à l'unanimité

Politique du Logement

92-2019 Avenant à la Convention de partenariat avec l'ADIL pour l'année 2019

VU la délibération n°143-2018 du 26 septembre 2018 approuvant la convention de partenariat avec l'Adil 26 Observatoire de l'Habitat

Considérant que la convention précise que la contribution annuelle de la CCBDP et les travaux effectués par l'ADIL seront revus par voie d'avenant,

Jean-Michel LAGET rappelle que la CCBDP, dans le cadre de sa compétence optionnelle « Politique du logement et du cadre de vie » fait appel à l'appui de l'Association Départementale d'Information sur le Logement afin de lui apporter les éléments nécessaires à la bonne connaissance du contexte local lié au logement et à la définition d'une stratégie intercommunale cohérente.

Il rappelle également que la participation financière annuelle de la CCBDP est liée à un barème revu chaque année (en annexe 1 du présent avenant) et que les travaux demandés à l'ADIL peuvent être précisés par voie d'avenant.

Ainsi, pour l'année 2019, il est proposé que l'ADIL, en plus des travaux qui lui ont déjà été confiés dans la convention initiale, produise une note sur la vacance des logements sur les communes de la CCBDP.

De plus, la révision du barème pour l'année 2019 porte la contribution financière de la CCBDP à 3 489 euros (soit une augmentation de 2,3% par rapport à 2018).

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'objet de l'avenant n°1 à la convention de participation de la CCBDP à la mission départementale d'observation de l'habitat de la Drôme ADIL26,

VALIDE l'avenant n°1 à la convention de participation de la CCBDP à l'ADIL26 pour l'année 2019, pour un montant de 3 489 euros

AUTORISE le Président à signer cet avenant.

Décision adoptée à l'unanimité

Activités de Pleine Nature :

93-2019 Projet de déviation de l'itinéraire au fil de l'Eygues sur une digue existante, sur la commune de Nyons (300m) / Renouvellement de la signalétique

Suite aux orages et à l'érosion engendrée par la dynamique naturelle du court d'eau sur Nyons et Vinsobres, la voie douce « au fil de l'Eygues » a subi de nombreuses altérations courant de l'hiver 2019.

Une portion de l'itinéraire d'environ 300 m traverse sur Nyons la ripisylve de l'Eygues en contrebas d'une digue publique dites de « Monge ». (Analyse foncière : 26220 AD 274 ; carte de localisation annexée). Cette zone régulièrement inondée nécessite des interventions annuelles d'entretien et de remise en état, fréquentes et coûteuses. Cette portion est classée en zone NATURA 2000 (FR8201689 - Forêts alluviales, rivière et gorges de l'Eygues).

Afin de garantir la continuité de l'itinéraire et dans un souci d'optimisation des coûts d'entretien, il est préconisé de dévier l'itinéraire.

Le projet consiste à sortir le cheminement de la ripisylve et de le faire passer sur la digue de Monge

Cet ouvrage doit être aménagé selon l'estimatif suivant :

Devis fait par le service voirie de la CCBDP :

- Installation et signalétique	200 € HT
- Elagage – dessouchage de la digue HT	420 €
- Déplacement et enfouissement de 200 l de conduite PE	1500 € HT
- Aménagement de la digue (grave, terrassement, heures engins et main d'œuvre) HT	6 154 €
- Révision de prix :	339.23 € HT

Aménagement de la digue sur 300 ml : 8 613.23 € HT soit 10 038.73 € TTC

Parallèlement, il a été constaté qu'un certain nombre de panneaux signalétiques ont été détériorés au cours des années ou sont manquants pour assurer le bon guidage des utilisateurs tout au long du cheminement doux. Dans ce cadre, il conviendrait de faire faire de nouveaux panneaux signalétiques et de les installer par nos soins.

Le coût de la signalétique est d'un montant prévisionnel de 2 618,65 € HT soit 3 142.38 € TTC

Le conseil est informé que les crédits sont disponibles à la section investissement.

Recherche de co-financement :

Le plan de financement peut inclure une participation du Conseil Départemental au titre des concours aux projets d'activités de pleine nature inférieurs à 80 000 € HT. Ce dispositif permet au minimum un soutien à hauteur de 40 %. Ce taux peut être majoré à 60% si l'itinéraire est classé au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.)

Par ailleurs la zone de travaux envisagée est classée en zone NATURA 2000, ce qui a nécessité la mise en œuvre d'une étude d'incidence déclarative (petits travaux) faite par nos services et qui a été soumise pour avis au Parc Naturel Régional des Baronnies provençales.

La CCBDP souhaiterait mettre en œuvre une démarche de classement de l'itinéraire au PDIPR.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la nécessité de créer une déviation de l'itinéraire sur la digue dite de Monge (300 ml) et de remettre des panneaux signalétiques le long du cheminement.

APPROUVE la démarche de classement de l'itinéraire au PDIPR et sollicite l'aide financière du Département

AUTORISE le Président, à signer tous les documents relatifs à ce projet.

Décision adoptée à l'unanimité

Economie

94-2019 Déchèterie communautaire : plan de financement rectificatif

Lors du Conseil Communautaire du 29 mai 2018, les élus ont validé à l'unanimité (délibération 80-2018), le projet d'acquisition du bâtiment Bourget (ex M. bricolage) et la réorganisation spatiale entre la déchèterie, la recyclerie et l'accueil des partenaires extérieurs).

Dans le cadre de l'avenant au Contrat Ambition Région, la CCBDP a la possibilité de solliciter une subvention de la Région Auvergne Rhône-Alpes pour la partie déchèterie

Pour rappel, l'aménagement proposé pour la déchèterie consiste à prolonger le quai existant de façon à rajouter 3 bennes, à améliorer l'accessibilité des usagers et des prestataires ainsi que d'augmenter la capacité de stockage des bennes sur le site.

Il s'agira également de déplacer le local D3E dans une partie du bâtiment ex M. Bricolage dont la CCBDP a fait l'acquisition fin 2018.

Le coût estimatif des travaux a été évalué à 180 000 € HT soit 216 000 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Région AURA (CAR) :	90 000 €
- Etat (Contrat de ruralité) :	22 559 €
- Département :	31 000 €
- FC TVA	35 420 €
- CCBDP :	37 021 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré

VALIDE le projet présenté

VALIDE le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,

SOLLICITE une subvention du Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes à hauteur de 90 000 €.

Décision adoptée à l'unanimité

Economie

95-2019 Avenant au Contrat Ambition Région

Pour rappel, la Région Auvergne-Rhône-Alpes a créé en avril 2016 un nouveau cadre d'intervention pour soutenir les projets d'investissements des EPCI et de leurs communes : les Contrats Ambition Région.

Dans ce cadre, la CCBDP s'est vu attribuée une dotation régionale de 998 000 € pour 3 ans répartie entre plusieurs projets d'investissement intercommunaux et communaux, dont la programmation a été validée lors du Conseil communautaire du 20 juin 2017.

Considérant que le Contrat Ambition Région prévoit qu'il est possible de réajuster la liste des projets par voie d'avenant au contrat, et considérant l'évolution des projets de la Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale et de ses communes membres, Il est proposé de solliciter un avenant au Contrat Ambition Région selon le document joint en annexe.

Cet avenant prend en compte les points suivants :

- A la demande des communes concernées (question de calendrier), retrait des dossiers de la Marpa à Rémuzat et travaux d'accessibilité (tranche 2) à Buis les Baronnies,
- Suppression du projet de création d'une usine de fabrication d'ingrédients destinés aux industries alimentaires, cosmétique et nutraceutique porté par la CCBDP,
- Ajustement des plans de financements pour les dossiers « salle d'abattage » à St Auban, « aménagement de village » à Séderon et « local archives » de la CCBDP.

Ces modifications permettent de réorienter les crédits régionaux sur trois opérations :

- La création d'un café restaurant multiservices à Mévouillon,
- Le développement de la déchèterie communautaire situé à Nyons,
- Le financement d'une seconde tranche pour la Signalisation d'Information Locale (SIL).

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

DECIDE de solliciter un avenant au Contrat Ambition Région sur la base du document annexé.

APPROUVE la liste des projets présentés.

AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Décision adoptée à l'unanimité

Commerce

96-2019 Dossiers d'aides directes aux entreprises du commerce et de l'artisanat dans le cadre de l'OCMR FISAC

La CCBDP a validé lors du Conseil communautaire du 26 mars 2019 le règlement d'attribution des aides directes aux entreprises du commerce et de l'artisanat dans le cadre de l'OCMR FISAC.

Pour rappel :

- pour que l'Etat puisse intervenir à 15%, la CCBDP doit également intervenir à 15%,
- un plafond des dépenses éligibles a été fixé à 30 000 €, soit une intervention maximum de 4 500 € de la CC BDP par projet.

Il s'agit désormais de valider les cinq dossiers suivants reçus ayant obtenu des avis favorables de la DIRECCTE et de la Commission développement économique de la CCBDP :

LA FORGE à Sahune

Objet de la demande : Création d'un bistrot à tartine, vins & bières et plat du jour avec utilisation de produits locaux en circuit court, et fait maison. Organisation d'événements ponctuels.

Les investissements prévus concernent le matériel de cuisine, les travaux d'aménagement et de l'équipement.

Montant des investissements : 40 372 €

Subvention de la CC BDP : 4 500 €

Subvention de l'Etat : 4 500 €

LA CHARRETTE BLEUE à Condorcet

Objet de la demande : Il s'agira de proposer une réfection de la façade du bâtiment respectueuse de l'architecture du lieu (murs en pierre) mais également de proposer une enseigne artistique et attirant le regard pour la façade parallèle à la route. Les volets coté parking seront également changés. Il s'agira également de faire l'acquisition d'un four d'une plus grande capacité.

Montant des investissements : 31 870 €

Subvention de la CC BDP : 4 500 €

Subvention de l'Etat : 4 500 €

FESTI'VRAC à Buis-les-Baronnies

Objet de la demande : Créer une épicerie biologique en vrac, offrant aliments secs et frais, cosmétiques, produits d'entretien ménager, contenants réutilisables, livres, etc. Le tout avec le moins d'emballages jetables possible. Les investissements concernent l'aménagement et l'équipement du magasin.

Montant des investissements : 21 110 €

Subvention de la CC BDP : 3 166 €

Subvention de l'Etat : 3 166 €

NAT'CUISINE THAI à Nyons

Objet de la demande : Aménager et équiper un local en centre-ville de Nyons permettant au porteur de projet de développer son activité de vente de plats thaï à emporter 6 jours par semaine, pour répondre à la demande croissante de la clientèle, contre 2 jours actuellement principalement sur les marchés de Nyons et des Pilles.

Montant des investissements : 27 396 €

Subvention de la CC BDP : 4 109 €

Subvention de l'Etat : 4 109 €

COCCIMARKET à Mirabel-aux-Baronnies

Objet de la demande : M. et Mme Bérard exploitent le magasin Panier Sympa au cœur du village sur 60 m² de surface de vente, nettement insuffisante. La commune de Mirabel a fait construire un local de 220 m² de surface de vente qu'ils loueront. M. et Mme Bérard auront à leur charge des investissements nécessaires à l'aménagement de ce nouveau local.

Montant des investissements : 87 042 €

Subvention de la CC BDP : 4 500 €

Subvention de l'Etat : 4 500 €

Ces entreprises peuvent également solliciter une aide de la Région Auvergne Rhône-Alpes à hauteur de 20 % (soit 6 000 €).

La subvention apportée par la CCBDP permet d'enclencher le financement de la Région.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

VALIDE les différentes demandes de subventions et les montants sollicités,

AUTORISE le Président à signer l'ensemble des pièces permettant l'octroi de ces subventions.

Décision adoptée à l'unanimité

Enfance – Jeunesse – Animation Territoriale

Rapporteur : Éric RICHARD

Enfance

97-2019 **Approbation des tarifs pour l'ALSH « Les Guards »**

Considérant le travail d'harmonisation des tarifs des ALSH gérés en direct par la Communauté de communes engagé depuis mars 2018,

M. Éric RICHARD explique que, suite à la fusion des Communautés de communes, la CCBDP a entamé un travail d'harmonisation des cadres administratifs et financiers pour les ALSH enfance et jeunesse. Une des actions engagées concerne l'harmonisation des tarifs des ALSH avec des travaux qui ont débuté au cours de la Commission L du 20 mars 2018.

Il est donc proposé d'appliquer les tarifs harmonisés validés en Commission L du 6 novembre 2018 à l'ALSH « Les Guards » à compter du renouvellement du dossier annuel, à savoir au 1^{er} septembre 2019.

Tarifs ALSH « Les Guards » :

Tarifs journée en Centre de loisirs (période de vacances et mercredis) :

	Quotient Familial	Tarif journée (vacances scolaires et mercredis)
Tranche 1	De 0 à 715 €	7,50 €
Tranche 2	De 716 à 900 €	8,10 €
Tranche 3	De 901 à 1100 €	8,70 €
Tranche 4	De 1101 à 1400 €	9,30 €
Tranche 5	Supérieur à 1400 €	9,90 €

Tarifs journée en séjour – nuitées, mini-camps et camps - (période de vacances) :

	Quotient Familial	Tarif journée (vacances scolaires)
Tranche 1	De 0 à 715 €	14,50 €
Tranche 2	De 716 à 900 €	15,10 €
Tranche 3	De 901 à 1100 €	15,70 €
Tranche 4	De 1101 à 1400 €	16,30 €
Tranche 5	Supérieur à 1400 €	16,90 €

Tarifs ½ journée avec repas en Centre de loisirs (mercredis) :

	Quotient Familial	Tarif ½ journée avec repas (mercredis)
Tranche 1	De 0 à 715 €	7,50 €
Tranche 2	De 716 à 900 €	8,10 €
Tranche 3	De 901 à 1100 €	8,70 €
Tranche 4	De 1101 à 1400 €	9,30 €
Tranche 5	Supérieur à 1400 €	9,90 €

Par ailleurs, une participation annuelle de 15 € par dossier familial est demandée.

Enfin, une augmentation de 0,10 € tous les deux ans sera appliquée sur l'ensemble de ces tarifs (comme auparavant) et ce, à compter du 1^{er} septembre 2020.

M. Éric RICHARD propose de valider ces tarifs pour l'ALSH « Les Guards ».

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré

FIXE les tarifs de l'ALSH « Les Guards » conformément à ce qui est présenté ci-dessus, à compter du 1^{er} septembre 2019.

Décision adoptée à l'unanimité

Enfance – Jeunesse – Animation Territoriale

Rapporteur : Éric RICHARD

Jeunesse

98-2019 **Approbation des tarifs pour l'ALSH « Planètes Jeunes »**

Considérant le travail d'harmonisation des tarifs des ALSH gérés en direct par la Communauté de communes engagé depuis mars 2018,

M. Éric RICHARD explique que, suite à la fusion des Communautés de communes, la CCBDP a entamé un travail d'harmonisation des cadres administratifs et financiers pour les ALSH enfance et jeunesse. Une des actions engagées concerne l'harmonisation des tarifs des ALSH avec des travaux qui ont débuté au cours de la Commission L du 20 mars 2018.

Il est donc proposé d'appliquer les tarifs harmonisés validés en Commission L du 6 novembre 2018 à l'ALSH « Planète Jeunes » à compter du renouvellement du dossier annuel, à savoir au 1^{er} janvier 2020.

Tarifs ALSH « Planète Jeunes » :

Tarifs journée en Centre de loisirs (période de vacances, mercredis, samedis et dimanches) :

	Quotient Familial	Tarif journée
Tranche 1	De 0 à 715 €	10 €
Tranche 2	De 716 à 900 €	11 €
Tranche 3	De 901 à 1100 €	12 €
Tranche 4	De 1101 à 1400 €	13 €
Tranche 5	Supérieur à 1400 €	14 €

Tarifs ½ journée en Centre de loisirs (période de vacances, mercredis, samedis et dimanches) :

	Quotient Familial	Tarif ½ journée
Tranche 1	De 0 à 715 €	6 €
Tranche 2	De 716 à 900 €	7 €
Tranche 3	De 901 à 1100 €	8 €
Tranche 4	De 1101 à 1400 €	9 €
Tranche 5	Supérieur à 1400 €	10 €

Tarifs journée en séjour - mini-camps et camps - (période de vacances) :

	Quotient Familial	Tarif journée (vacances scolaires)
Tranche 1	De 0 à 715 €	20 €
Tranche 2	De 716 à 900 €	21 €
Tranche 3	De 901 à 1100 €	22 €
Tranche 4	De 1101 à 1400 €	23 €
Tranche 5	Supérieur à 1400 €	24 €

Enfin, une augmentation de 0,10 € tous les deux ans sera appliquée sur l'ensemble de ces tarifs (comme auparavant) et ce, à compter du 1er janvier 2021.

M. Éric RICHARD propose de valider ces tarifs pour l'ALSH « Planète Jeunes ».

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré

FIXE les tarifs de l'ALSH « Planète Jeunes » conformément à ce qui est présenté ci-dessus, à compter du 1^{er} janvier 2020.

Décision adoptée à l'unanimité